

ARRÊTÉ
N°2022-ETS PH -008
Fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2022
Dotation globale commune prévue au
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Association « Les Papillons Blancs » d'Aix-les-Bains
630 bd Jules Herbert
73100 AIX-LES-BAINS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

POLE SOCIAL
DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service « Accueil en établissement
personnes handicapées et SAAD »
Place François Mitterrand
CS71806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – notamment articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- VU** Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département de la Savoie, l'État et l'Association Les Papillons blancs d'Aix-les-Bains ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 17 décembre 2021 (budget primitif 2021 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du pôle social ;

ARRÊTE

Article 1 - Pour l'exercice 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par le Conseil départemental, y compris pour l'hébergement temporaire, gérés par l'association Les papillons blancs d'Aix-les-Bains a été fixée, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé, à 5 313 480 €.

Article 2 - La quote part de DGC CPOM pris en charge par l'aide sociale de la Savoie est de 4 798 754 €. Elle est répartie entre les établissements et services, à titre indicatif, ainsi qu'il suit :

Etablissements et services	N° Finess	Montant de la quote-part
Foyer d'hébergement (Foyer Soleil des cimes dont 2 HT, Tramway, le Patio, Villa Passerelle, Florilège)	730 785 524	2 073 707 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Fougères - y compris 2 AJ et 1 HT	730 790 433	1 452 482 €
Foyer de vie Les Erables - y compris 1HT	730 010 238	703 176 €
Service d'accompagnement à la vie sociale	730 785 094	374 443 €
Section d'accueil de jour	730 011 244	194 946 €

Cette quote-part sera versée par 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - A compter du **1er juillet 2022** et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'hébergement temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'hébergement (Foyer Soleil des cimes dont 2 HT, Tramway, le Patio, Villa Passerelle, Florilège)	730 785 524	102,86	127,76 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Fougères dont 1 HT	730 790 433	144,95	173,57 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Fougères – Accueil de jour	730 790 433	94,22	105,00 €
Foyer de vie Les Erables dont 1 HT	730 010 238	125,18	149,20 €
Service d'accompagnement à la vie sociale	730 785 094	16,72	16,72 €
Section d'accueil de jour	730 011 244	96,38	107,79 €

La participation financière des adultes en accueil de jour est fixée à :

- . Journée complète : 11,05 €
- . Demi-journée avec repas : 7,60 €
- . Demi-journée sans repas : 3,45 €


Article 4 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de LYON peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, dans un délai d'UN MOIS à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du pôle social et monsieur le Président de l'Association Les papillons blancs d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Savoie,
- inséré dans le registre spécial mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CHAMBÉRY, le 22 JUL. 2022

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation.


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

28 JUL. 2022

Le Président,



Pour le Président

La vice-présidente déléguée

Corine WOLFF



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20220722-2022-ETSPH-008-AR
Date de réception préfecture : 22/07/2022